

sans doute ce que vaut un dollar, peu importe sa provenance. Dans notre régime économique, un dollar correspond à une authentique richesse. Qui plus est, un dollar représente une richesse en soi, et si le dollar émane de la Banque du Canada il remplace un autre dollar dans un autre secteur de l'économie, en sorte que nous ne sommes pas plus avancés—à moins que le député ne soit convaincu que la Banque du Canada devrait prendre en main toute l'activité bancaire de notre société, ce qui ne serait peut-être pas une mauvaise idée. Toutefois, je ne pense pas que ce soit là sa thèse. Peut-être souhaite-t-il que les capitaux et le crédit disponibles au sein de notre économie soient affectés à des fins plus désirables qu'ils ne le sont présentement.

Je suis persuadé que nous ne résoudrons pas notre problème de l'habitation en convainquant les sources traditionnelles de crédit de s'employer à résoudre la situation qui règne au Canada. Dans un an comme dans dix, cette situation existera encore, à moins que le gouvernement n'admette que les ressources sont mal réparties et qu'il ne prenne les mesures fiscales nécessaires pour pallier la situation.

L'hon. M. Nicholson: Monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur suppléant (M. Rinfret): A l'ordre. Je rappelle à tous les députés qu'en prenant la parole dès maintenant le ministre mettra fin au débat.

L'hon. J. R. Nicholson (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, vu la collaboration et les assurances des députés, je ne répondrai pas aux propositions très constructives de ce soir. J'écrirai aux députés qui ont soulevé des questions qui les intéressent, de même que leurs commettants. Toutefois, je devrai parler de trois sujets.

Je ne voudrais pas que les députés quittent cette Chambre en pensant, à la suite des remarques du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), que les prêts relatifs aux projets concernant les citoyens âgés, en vertu de l'article 16 de la loi, visent seulement le terrain et les bâtiments. En fait, ils couvrent aussi l'équipement ordinaire qu'on trouve dans les ensembles en question, y compris les cuisinières et les réfrigérateurs électriques. La restriction que le député a mentionnée n'existe pas dans la mesure législative actuelle.

Quant au point du député de Nickel Belt (M. Fawcett), qui a parlé des fosses septiques installées dans des lotissements adjacents à certaines municipalités, je veux qu'il soit bien clair que l'approbation des lotissements relève des municipalités. Elles en acceptent les plans avant de les soumettre à la province. Ce n'est qu'une fois approuvé par la province, à l'instigation de la municipalité, que le plan parvient

au gouvernement fédéral. Nous pouvons refuser les prêts si nous n'acceptons pas les recommandations, mais nous ne saurions en faire nous-mêmes.

Je répondrai aux autres questions par lettre afin que nous puissions passer à la discussion du projet de loi, article par article.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 2^e fois, étudié en comité, et rapport est fait du bill.)

• (9.50 p.m.)

M. l'Orateur suppléant (M. Rinfret): Quand le bill sera-t-il lu pour la 3^e fois? Dès maintenant, avec votre permission?

M. Knowles: A la prochaine séance.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. McIlraith: Monsieur l'Orateur, demain nous étudierons les crédits. Nous nous proposons de mettre en délibération les crédits du Conseil national de recherches et du Conseil de recherches médicales, ceux du ministère du Commerce et ceux du ministère des Transports.

Il reste à faire subir la deuxième et la troisième lecture dans deux cas—la troisième lecture du bill sur l'habitation, et des étapes de l'étude du bill des subsides dont je discuterai avec les leaders à la Chambre avant d'annoncer quand nous le mettrons en délibération.

M. l'Orateur: Le ministre a-t-il déclaré qu'il était dix heures?

L'hon. M. McIlraith: Je croyais qu'on demanderait de revenir à l'appel des motions en vue d'une déclaration. Je me demande si nous pourrions attendre un moment. Si on n'y voit pas d'inconvénient, nous pourrions suspendre la séance pour quelques instants?

L'hon. M. Starr: Le leader de la Chambre pourrait-il nous donner une idée de ce que sera cette déclaration avant de revenir à l'appel des motions? Nous lui en saurions gré.

L'hon. M. McIlraith: Je regrette, mais je ne suis pas très au courant.

L'hon. M. Starr: Cela nous prendra-t-il au dépourvu?

L'hon. M. McIlraith: J'espère que ce sera une surprise très agréable.

L'hon. M. Starr: A mon avis, nous devrions attendre jusqu'à demain, lors de l'appel des motions. Le ministre pourra faire sa déclaration à ce moment-là.

M. Knowles: A-t-il trouvé d'autres fonds?